



POSTULAT

Auteur	Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, David Rossier, PLR/FDP, Alexia Héritier, Le Centre et Valentin Reynard, UDC
Objet	Une stratégie de cohabitation pour l'unité du monde viticole valaisan !
Date	08/09/2023
Numéro	2023.09.332

Le morcellement extrême du vignoble valaisan associé à la croissance exponentielle des surfaces viticoles cultivées selon les normes biologiques (500 ha sur un total de 4600 ha) ont conduit à une explosion des surfaces de contact direct entre les différents modes de production.

Dans ce contexte, on assiste à une nette augmentation des conflits de voisinage liés à des problématiques de dérives. Notons que les dérives (qu'elles soient issues de traitements au sol ou de traitements par hélicoptère ou par drone) peuvent se produire dans les deux sens. En cas de mauvaise application, un produit non homologué en culture biologique peut contaminer une vigne voisine, entraînant pour l'exploitant de cette dernière des préjudices économiques potentiellement lourds. A l'inverse, des produits utilisés pour le traitement des vignes biologiques peuvent aussi se retrouver de façon non souhaitable sur les parcelles voisines, qu'elles soient viticoles ou cultivées d'une autre façon.

Même si la question de savoir si les affaires qui commencent à surgir relèvent ou non du droit privé ne semble pas encore éclaircie, cela ne doit pas servir de prétexte au canton pour éluder la problématique. Afin d'apaiser les tensions qui émergent, le canton a le devoir d'adapter sa politique à l'évolution du contexte viticole et de fournir un appui aux viticulteurs qui pâtissent de pratiques inadaptées, quel que soit le mode de culture. Ces différents éléments nécessitent l'établissement d'une véritable stratégie pour la cohabitation entre viticulture conventionnelle et biologique.

On sait que le Canton a amorcé une réflexion de longue haleine sur la modernisation du vignoble valaisan, et que des montants importants, peut-être assortis d'adaptations légales, seront soumis prochainement au Grand conseil. L'objectif est de rendre le vignoble plus rentable et plus durable. A terme, ce chantier devrait déboucher sur des parcelles de taille plus grande, sur une mécanisation plus facile, et donc sur une diminution des problématiques de voisinage.

Cependant, un tel chantier s'étalera nécessairement sur une génération. Dans l'intervalle qui nous sépare de sa réalisation (10 à 20 ans), il apparaît comme indispensable d'élaborer une vraie feuille de route permettant d'assurer la meilleure cohabitation possible entre les différents modes de production qui s'imbriquent par la force du morcellement du cadastre viticole.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer une vraie stratégie de cohabitation entre la viticulture

conventionnelle et la viticulture biologique, afin de garantir l'unité du monde viticole valaisan. Une telle stratégie doit être réalisée en étroite interaction avec la branche (IVV).